

# LA RÉSIDENCE D'ARTISTES EN MILIEU SCOLAIRE

GIP  
**Acmisa**



Résidence au Lycée René Cassin à Strasbourg en 2021  
Compagnie l'Ateuchus avec l'intervenante Hélène Martel

© Virginie Schell

**Bonnes pratiques et indicateurs de réussite**

Janvier 2022

## Préambule

La pratique artistique et l'ouverture culturelle participent à la formation des jeunes. L'expérience artistique, par une approche sensible, permet au jeune de remobiliser la confiance en soi, la capacité à s'aventurer vers ce qui est nouveau, de faire tomber les inhibitions dans l'expression d'une opinion, d'une idée, d'une parole personnelle. Elle est l'endroit de tous les possibles et participe à l'éveil de la conscience à l'environnement proche, à l'altérité au monde qui nous entoure...

Proposer aux élèves de rencontrer des artistes, dans le contexte d'une création, c'est chercher à les confronter à un regard différent, à une autre manière d'être au monde. C'est contribuer à forger pour chaque jeune une approche critique, par le questionnement artistique. C'est, de manière complémentaire aux enseignements reçus dans le cadre scolaire, favoriser le discernement et l'émancipation en tant qu'individu et futur citoyen.

Enfin, la résidence d'artistes doit s'inscrire dans une dynamique de territoire facilitant la rencontre entre acteurs éducatifs, acteurs culturels et familles et contribuant à renforcer le lien social en ménageant une ouverture aux autres temps de vie des jeunes (péri et hors-temps scolaire).

A travers ses enjeux, la diversité des actions qu'elle permet de mettre en œuvre et les rencontres multiples qu'elle suscite, la résidence vient nourrir tout naturellement les parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

## 1. La résidence d'artistes en milieu scolaire : définition, objectifs

« Une école, un collège ou un lycée peut accueillir des artistes en résidence. Cette modalité particulière est appelée résidence en établissement scolaire. La résidence met en oeuvre trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir et la construction d'un jugement esthétique. Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique. »

Circulaire 2010-032 du 5 mars 2010 parue au Bulletin Officiel n°10 du 11 mars 2010

<https://www.education.gouv.fr/bo/2010/10/mene1003709c.htm>

### La résidence d'artistes en milieu scolaire a pour objectifs de :

- **S'inscrire dans le référentiel** de l'éducation artistique et culturelle : rencontres (avec l'artiste et l'oeuvre), pratiques artistiques, connaissances et ouverture culturelle.
- **Permettre à l'artiste** de développer un processus de création et de médiation indispensable dans un lieu spécifique, ici le milieu scolaire.
- **Permettre aux jeunes** de découvrir la démarche de création, d'expérimenter une démarche artistique, de rencontrer au plus près l'artiste et son oeuvre et de se familiariser avec l'imaginaire des artistes.
- **Permettre à l'équipe enseignante** de rencontrer un artiste et sa création, d'échanger avec lui, de s'ouvrir à un autre univers ; de poser un autre regard sur le monde et sur les élèves.
- **Permettre un lien avec les familles**, le territoire grâce au projet de création, de médiation et de diffusion de l'oeuvre. La résidence peut fédérer les acteurs d'un territoire sur le temps scolaire, voire hors temps scolaire.

### La résidence est donc le point de convergence de plusieurs projets :

- Projet de création d'un artiste ou d'une équipe artistique.
- Projet d'école ou d'établissement (volet artistique et culturel).
- Projet de développement culturel d'une collectivité territoriale, le cas échéant.

## 2. Les conditions de réussite d'une résidence en milieu scolaire

### Favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble de la communauté éducative

- **Instituer un groupe de suivi** associant l'ensemble des parties prenantes du projet et le réunir à minima en amont et en aval de la résidence, qui doit chercher à rayonner sur l'ensemble de l'école/établissement scolaire comme sur le territoire alentour.
- **Organiser un temps de rencontre** avec l'artiste associant la communauté éducative en amont de la résidence.
- **S'appuyer sur le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.** La résidence contribue en effet à une progression dans les apprentissages pour tous les élèves, dans une démarche interdisciplinaire qui puisse fédérer tous les enseignements autour d'un projet commun. Elle permet des démarches pédagogiques diversifiées, qui conjuguent des enseignements artistiques, des dispositifs d'action culturelle et des approches croisées.
- **Garantir des temps de concertation** tout au long de la résidence.
- **Rendre visible** la résidence au sein de l'école/établissement scolaire.

### Porter une grande attention aux conditions d'accueil et de travail des artistes en résidence

- L'accueil d'artistes en résidence nécessite **des temps et des espaces dédiés** au sein de l'école/établissement scolaire.
- **Un équilibre doit être défini entre temps de création et de transmission** : des ateliers de pratique artistique, des rencontres, des lectures, etc. seront organisés avec différentes classes, en présence des enseignants référents, pour confronter les élèves aux différentes composantes du processus de création.

### Une relation centrale : artistes et enseignants

- **Des rencontres préalables et régulières entre artistes et équipes éducatives** sont essentielles pour co-construire un projet harmonieux et adapté à l'école/établissement scolaire d'accueil.
- La capacité des acteurs du projet à **s'emparer du dispositif** spécifique de la résidence pour décliner une grande variété d'actions en garantira le succès.

## Un projet partagé entre la direction de l'école/établissement scolaire, les équipes pédagogiques et les artistes intervenants

- **Consacrer du temps au dialogue** entre les artistes et l'école/établissement scolaire (chef d'établissement ou directeur d'école et équipe éducative) pour un projet réellement partagé et développer un projet pédagogique et artistique co-construit.
- **Définir clairement les rôles de chacun** : la direction de l'école/établissement scolaire joue un rôle de facilitateur, la communauté éducative intègre les propositions artistiques à sa progression pédagogique, les artistes sont les garants d'une pratique artistique déclinée dans des formats variés et adaptée au public d'élèves accueillis dans l'école/établissement scolaire.
- Ces propositions s'articulent à **un dispositif et des actions de médiation** qui permettent l'accès et l'appropriation d'une esthétique et d'une œuvre, dans une démarche d'ouverture culturelle.

### Des précautions méthodologiques

- Définir un calendrier de travail en amont du début de la résidence.
- Prévoir une durée significative de résidence, qu'elle soit discontinue ou concentrée dans le temps, qui distinguera les quinze à vingt jours de résidence des temps de concertation.
- Garantir un temps de restitution collective qui rayonnera sur l'ensemble de la communauté scolaire.
- Prévoir de fournir un bilan moral et financier qui sera transmis au Gip-Acmisa à l'issue de la résidence.
- Recenser la résidence d'artistes sur l'application Adage (pour vous accompagner, un tutoriel est à votre disposition en cliquant [ICI](#)) afin de l'inscrire au parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

### 3. Les acteurs : quels rôles, quelles implications ?

L'école/établissement scolaire veille à :

- **Impliquer le maximum de professeurs** et convoquer toutes les disciplines pour mettre en place une dynamique. Chacun, par le biais de sa discipline, peut proposer son apport au projet.
- **Fédérer la communauté scolaire** autour de la résidence d'artistes, qui doit être un temps fort pour tous et faire date dans le vécu de l'école/établissement scolaire (conseil des maîtres, conseils d'école, conseil d'administration, conseil pédagogique...).
- **Concevoir en amont les niveaux d'implication des classes** pour les temps de pratique artistique (directement/indirectement concernées) en visant à envisager des temps et des modalités qui favorisent une dissémination la plus large possible. Les temps de médiation ont vocation à s'adresser à un maximum d'élèves de l'école/établissement.
- **Favoriser les échanges entre les enseignants et les artistes** pour faire converger le volet artistique et le volet pédagogique du projet.
- **Informers les parents.** C'est un moment important pour faciliter le lien avec les familles.
- **Veiller à l'implication** du conseil des délégués dans le 1<sup>er</sup> degré, du conseil de vie collégienne ou lycéenne dans le 2<sup>nd</sup> degré.
- **Impliquer la bibliothèque centre de documentation (BCD) ou le centre de documentation (CDI) :** anticiper, suivre les besoins en documentation ; faire du CDI un lieu qui suit au fil de l'eau les essais, manifestations, ateliers, modules...
- **Communiquer** autour de la résidence (site internet, presse, réseaux sociaux...).
- Favoriser le bon fonctionnement de la résidence dans ses **aspects logistiques** et garantir des conditions matérielles d'accueil permettant le bon déroulement des activités.

- le lieu d'accueil adéquat : choisir un lieu central dans l'école/établissement scolaire.
- quand c'est possible, permettre aux artistes, professeurs et élèves de déjeuner ensemble.
- permettre l'accès des artistes à la salle des professeurs.
- communiquer le plus largement possible sur les temps de présence des artistes l'école/établissement scolaire.
- créer des temps forts.
- recenser le projet sur l'application ADAGE afin de s'inscrire au parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

**Les artistes veillent à installer un véritable travail partenarial. La résidence repose sur :**

- Une volonté réfléchie de travailler avec un public de jeunes scolaires.
- Une rencontre initiale et des échanges réguliers avec la communauté scolaire, dans le souci de s'adapter aux problématiques pédagogiques des enseignants.
- Une envie de transmettre et de partager autour d'un geste, d'une démarche, d'un univers artistique.
- Un enrichissement du parcours personnel et de la réflexion artistique, à la faveur du contact avec la communauté scolaire.
- Une nécessaire disponibilité, organisation du temps de travail et planification entre temps de présence dans l'école/établissement scolaire et production artistique propre.

#### **Les élèves au coeur du projet**

Le degré d'implication des élèves dépend du projet mis en oeuvre et des actions proposées en terme de médiation et de pratique.

- Elèves spectateurs (rencontres, répétitions, séances de création...)
- Elèves acteurs (ateliers...)
- Prolongements pédagogiques en classe et dans les autres temps
- Autant que possible, découverte de la création finalisée

**La délégation académique à l'action culturelle (Daac) du rectorat, en concertation avec les corps d'inspection et la direction régionale des affaires culturelles (Drac) Grand Est, ainsi que les collectivités locales partenaires du Gip-Acmisa s'engagent à :**

- Mettre en relation les artistes et les écoles/établissements scolaires sélectionnés.
- Dialoguer avec les artistes et les équipes éducatives des écoles/établissements scolaires.
- Être les garants de la capacité de l'artiste à intégrer un dispositif éducatif
- Veiller à la prise en compte de l'enjeu de l'éducation artistique et culturelle dans le projet pédagogique et artistique.
- Assurer un accompagnement régulier (conseils, réunions, visites...).

Suivant les territoires, les écoles/établissements scolaires, les élèves, les artistes, la résidence d'artistes doit toujours se réinventer.

Outre le pilotage régulier de la résidence, les partenaires effectuent un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées et de la réalisation des objectifs artistiques, pédagogiques et éducatifs.

En effet, la résidence d'artistes en milieu scolaire vise à insuffler une dynamique, qui doit permettre la pérennisation de projets variés d'éducation artistique et culturelle dans l'établissement et sur son territoire.

**GIP**  
**Acmisa**

Pour en savoir plus sur le Gip-Acmisa

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/partenaires/le-gip-acmisa/>



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Document réalisé par le Gip-Acmisa  
janvier 2022*